
Nombre de membres

en exercice: 11

Séance du vendredi 08 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BASTIDE.

Présents : 8

Votants: 10

Sont présents: Hervé BOULET, Hervé CHALMETON, Jean DELMAS, Franck LAURAIRE, Marc PRADAL, Joseph ROBERT, Colette ROUQUET, Jean-Louis SOULIER

Représentés: Nathalie BASTIDE, Damien MALIGE

Excuses:

Absents: Thomas DEVAUD

Secrétaire de séance: Franck LAURAIRE

Objet: Coupes de bois pour l'affouage forêts sectionales - désignation des garants - 2022 28

Madame la Maire,

RAPPELLE la délibération prise le 24 mars 2022 concernant l'inscription et la destination de coupes de bois sur les forêts sectionales;

RAPPELLE qu'il est nécessaire de déterminer les garants;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE de désigner les garants comme suit :

Couffours-Hauts :

- M. PRADAL Marc
- M. PRADAL Alain
- M. BOURRIER Gilles

Couffours-Méjols

- M. BOURRIER David
- M. PRADAL Emmanuel
- M. BOURRIER Jean-Louis

Couffours indivis:

- M. TUFFERY Jean-Louis
- M. DELOUSTAL René
- M. PRADAL Marc

Les Ducs :

- M. CROZAT Julien
- M. ROUQUET Paul

L'Estivalet :

- M. LOUBAT Baptiste
- M. SAUNIER Sébastien
- M. BLANCON Raymond

Montchabrier :

- M. CONSTANT Serge
- M. COMBES Jean-Denis

Vialette-Montruffet :

- M. CHALMETON René
- M. BOUDON Serge
- M. BOUARD Lucien

DONNE toute délégation à Madame la Maire pour l'exécution de la présente délibération;

Objet: Subvention aux associations 2022 - 2022 29

Madame la Maire,

PRESENTE aux membres du Conseil Municipal, la demande de subvention présentée par l'APEL école la présentation le Malzieu-Ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE d'attribuer en 2022, la subvention à l'association suivante:

- APEL école la Présentation le Malzieu-Ville: 200,00 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires

Objet: Achat saleuse - 2022 26

Madame la Maire,

PRESENTE le projet de remplacement de la saleuse;

PRESENTE les devis d'achat d'une saleuse SULKY et de reprise de l'ancienne des entreprises GIRAL MTOCULTURE et SAS RAYNAL;

CONSIDERANT que le devis et la reprise de l'entreprise GIRAL sont les offres les plus avantageuses;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

DECIDE d'acquérir la saleuse d'un montant de 11 900 € HT soit 14 280 € TTC;

PREND ACTE de la proposition de reprise d'un montant 1 000 € HT soit 1 200 € TTC;

DONNE toute délégation à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Objet: Defense incendie et réseau eau potable le Villard - Maître d'oeuvre - 2022 27

Madame la Maire,

RAPPELLE la délibération en date du 12 février 2022 concernant le projet de défense incendie et l'amélioration AEP du Villard;

RAPPELLE le projet réalisé estimé à 43 330,00 € HT soit 51 996 € TTC;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECIDE de désigner le cabinet ALLO et CLAVEIROLE comme maître d'œuvre du projet;

DONNE toute délégation à Madame la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Objet: Subvention FNACA 2022 - 2022 30

Madame la Maire,

PRECISE qu'une erreur a été faite sur la délibération du 24 mars 2022 concernant la subvention à la FNACA;

RAPPELLE qu'au vu de l'activité de l'association prévue cette année une subvention de 300 € a été décidée;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE d'attribuer en 2022, la subvention à l'association suivante:

- FNACA comité du Malzieu-Ville : 300,00 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.